

SECRETAIRE INDEPENDANTE



Conditions Générales de Vente

1 - OBJET

Les Conditions Générales de Vente (CGV) de prestations de services décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la microentreprise LE COUP DE POUCE DE CELINE représentée par Céline DE VRIEZE (assistante indépendante) et de son Client, dans le cadre de missions externalisées

De secrétariat, d'assistantat administratif

D'assistance commerciale

De tous travaux internet

De bureautique

De rédaction.

De distribution de supports de communications

De gestion de stand en galeries marchandes et Foires.

Ces prestations sont proposées à tout professionnels et/ou particuliers.

LE COUP DE POUCE DE CELINE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes « Conditions générales de vente ».

2 - LIEU ET DUREE D'INTERVENTION

Les prestations prévues à l'article 1 sont réalisées soit dans les locaux de l'entreprise LE COUP DE POUCE DE CELINE, *au 8 rue de Brouilleret 89500 EGRISSELLES LE BOCAGE* (son domicile), en **télétravail**, soit dans ceux du Client, sur le matériel du Client ou celui du prestataire après accord entre les deux parties.

Aucun minimum d'heures n'est à réaliser. Toutefois, pour toute demande de prestation sur site, il est préférable de prévoir **un minimum de trois heures consécutives**.

3 – TARIFS

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Les prix peuvent être calculés à l'unité, à l'heure ou au forfait. Ils sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA, conformément à l'article 293 B du Code Général des Impôts.

Les services aux entreprises sont négociés de gré à gré et leur tarif final pourra varier en fonction des exigences particulières que requièrent les prestations, soit en faveur du Client, soit en faveur du COUP DE POUCE DE CELINE. Ainsi, les tarifs indiqués sur les supports de communication du COUP DE POUCE DE CELINE sont donnés à titre indicatif et ne remplacent nullement un devis personnalisé en bonne et due forme.

Les suppléments tarifaires (fournitures de bureaux, coûts d'impression, de sauvegarde, de reliure, de transmission) sont étudiés lors de chaque demande et les tarifs de ceux-ci sont annoncés au moment de l'établissement du devis éventuel.

Pour toute commande d'une prestation d'envoi en nombre, une provision correspondant aux frais d'affranchissement au tarif en vigueur sera demandée.

Toute prestation sur site ne représentant pas **trois heures de travail consécutives** sera majorée de frais de déplacement selon le barème kilométrique en vigueur, ainsi que tout déplacement supérieur à **15 kilomètres** du siège social de l'entreprise LE COUP DE POUCE DE CELINE.

Une majoration de 50 % sera appliquée **pour les prestations réalisées en urgence ou les week-ends**.

De manière générale, les tarifs sont révisables au 1er janvier de chaque année. Toutefois, LE COUP DE POUCE DE CELINE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment, étant entendu que les travaux en cours seront facturés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande, validée par la signature du devis et des présentes CGV.

Siret :452 153 067 00023

Tél : 06.28.21.39.45

www.lecoupdepoucedeceline.fr

Mail : contact@lecoupdepoucedeceline.fr

SECRETAIRE INDEPENDANTE



4 - DEVIS ET VALIDITE DES COMMANDES

Chaque commande est précédée d'un devis gratuit établi par LE COUP DE POUCE DE CELINE sur la base des informations communiquées par le Client et indiquant le détail de la prestation à effectuer.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner au COUP DE POUCE DE CELINE, par tout moyen à sa convenance, le devis incluant les présentes CGV, sans aucune modification, dûment signé avec la mention "Bon pour accord", les professionnels devant en outre apposer leur cachet commercial.

Un contrat de prestation sera alors envoyé au Client. Ce dernier doit le retourner daté et signé avec la mention lu et approuvé.

En cas de confirmation de commande par courrier électronique, une mention devra préciser l'adhésion pleine et entière du Client auxdites CGV, figurant en ligne à l'adresse www.lecoupdepoucedeceline.fr

Un acompte de 30 % est demandé à la signature du devis. Le solde sera réglé au comptant à réception de la facture.

A défaut de réception de l'acceptation du devis et des CGV, du règlement correspondant à l'acompte et, le cas échéant, des provisions de frais, LE COUP DE POUCE DE CELINE se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

5 – FACTURE / PAIEMENT

Pour chaque prestation ponctuelle, LE COUP DE POUCE DE CELINE établit une facture qui est remise au Client en même temps que le travail réalisé.

Pour les prestations ponctuelles nécessitant plusieurs mois de travail, LE COUP DE POUCE DE CELINE établit des factures intermédiaires, qui sont adressées chaque fin de mois au Client.

Pour les interventions permanentes, LE COUP DE POUCE DE CELINE établit une facture mensuelle (fin du mois) qui reprend la période concernée et le relevé précis de l'ensemble des travaux effectués.

Les prix indiqués sont fermes et définitifs, exprimés en euros.

LE COUP DE POUCE DE CELINE étant régie par le statut de l'autoentreprise, n'est pas assujettie à la TVA, et ce suivant les dispositions de l'article 293 B du Code Général des Impôts, précision devant être portée sur toute facture.

Le solde du règlement s'effectue à réception de la facture, par virement ou par chèque, au plus tard à la date d'échéance indiquée sur celle-ci.

A titre de clause pénale, le défaut de règlement, même partiel, et en application des dispositions légales, entraîne huit jours après l'envoi de la mise en demeure restée sans effet :

* le paiement d'intérêts moratoires à un taux équivalent à 4 (quatre) fois le taux d'intérêt légal par mois de retard des sommes restant dues par le Client, tous les frais annexes issus du défaut de paiement, et, de plein droit, une indemnité fixée à 15 % (quinze pour cent) des sommes dues,

* la suspension de toutes les commandes en cours.

Conformément aux articles L. 441-6 et D. 441-5 du Code de Commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Les frais de contentieux et de procédures seront à la charge du Client.

Siret :452 153 067 00023

Tél : 06.28.21.39.45

www.lecoupdepoucedeceline.fr

Mail : contact@lecoupdepoucedeceline.fr

SECRETAIRE INDEPENDANTE



6 - DROIT DE RETRACTATION ET ANNULATION

Un droit de rétractation sera accepté dans la limite de sept jours ouvrables suivant la date du devis signé, uniquement s'il est prévu un début d'exécution de la prestation postérieur à ce délai de sept jours. Il ne sera alors facturé au Client aucun frais. Cependant, si un acompte a été versé, il ne lui sera pas restitué.

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation par le Client, quelle qu'en soit la cause, ce dernier s'engage à régler la totalité de la prestation déjà effectuée. L'annulation devra être confirmée par le Client au COUP DE POUCE DE CELINE par écrit.

En conséquence, le document réalisé en totalité ou en partie par LE COUP DE POUCE DE CELINE et pour lequel le Client a usé de son droit de rétractation, devient de fait la propriété du COUP DE POUCE DE CELINE, et est soumis au droit en vigueur en matière de propriété intellectuelle.

7- DELAIS

Les délais de livraison sont négociés librement entre le Client et LE COUP DE POUCE DE CELINE.

Ces délais ne sauraient constituer une obligation de résultat. Ils ne sont donnés qu'à titre purement indicatif.

LE COUP DE POUCE DE CELINE se réserve le droit de modifier les délais en cas de problèmes techniques, notamment liés à l'informatique.

Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande, ni constituer un motif de pénalités ou de dommages et intérêts.

De plus, LE COUP DE POUCE DE CELINE est déchargée de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraison dans les cas suivants :

- * les conditions de paiement n'ont pas été observées par le Client,
- * les renseignements et documents à fournir par le Client ne sont pas arrivés en temps voulu,
- * le devis n'était pas correctement signé, ainsi que les présentes « Conditions générales de vente »,
- * un événement de force majeure est intervenu,
- * les travaux préparatoires à la charge du Client n'ont pas été terminés en temps utile,
- * la masse ou la nature des travaux ont été modifiées du fait du Client.

8 - LIVRAISON

En accord avec le Client, le mode de livraison de la ou des prestations est défini lors de l'établissement du devis ou du contrat et précisé sur celui-ci.

Cette livraison peut être faite par voie postale, par messagerie électronique, par fax et/ou remis en mains propres au Client (les frais kilométriques sont alors à la charge du Client) par LE COUP DE POUCE DE CELINE.

Le support peut être sous forme de papier, fichier électronique, CD ou clé USB.

9- PENALITES DE RETARD

Sauf accord préalable entre les parties, en cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, une pénalité de retard égale au taux d'intérêt légal majoré ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros, conformément à l'article L441-6 et D441-5 du Code de Commerce, est exigible sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire. Cette pénalité, calculée sur le montant net de la somme restant due, court de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, tout comme l'indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros.

En cas de recouvrement judiciaire, le Client supportera tous les frais de mise en demeure et de contentieux, ainsi que la facturation, à titre de clause pénale, d'une somme égale à 15 % du montant total de la commande passée par le Client, avec un minimum forfaitaire de trente Euros par dossier, et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts ou indemnités que LE COUP DE POUCE DE CELINE pourrait réclamer.

De plus, LE COUP DE POUCE DE CELINE se réserve le droit de suspendre ou de résilier toutes les commandes ou contrats en cours du Client, après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

Siret :452 153 067 00023

Tél : 06.28.21.39.45

www.lecoupdepoucedeceline.fr

Mail : contact@lecoupdepoucedeceline.fr

SECRETAIRE INDEPENDANTE



10 - CONFIDENTIALITE

LE COUP DE POUCE DE CELINE s'engage à respecter strictement la confidentialité de toutes les informations, documents, données ou concepts dont elle pourrait avoir connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation, ainsi que du contenu des travaux commandés et réalisés.

La responsabilité du COUP DE POUCE DE CELINE ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au Client, lors de la commande, d'informer LE COUP DE POUCE DE CELINE des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

De convention expresse, les résultats de la mission seront en la pleine maîtrise du Client à compter du paiement intégral de la prestation, et celui-ci pourra en disposer comme il l'entend.

LE COUP DE POUCE DE CELINE s'interdit de faire état des résultats et de les utiliser de quelque manière que ce soit, sauf obtention préalable de l'autorisation écrite du Client.

11 - LA CLAUSE DE PROPRIETE

Les prestations effectuées resteront la propriété du COUP DE POUCE DE CELINE jusqu'au paiement intégral de leur prix, mais le Client en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques.

12 – OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

LE COUP DE POUCE DE CELINE s'efforce de réaliser les prestations avec la plus grande fidélité par rapport à l'original, à la demande et conformément aux usages.

Elle met tout en œuvre pour tenir compte et intégrer dans la transcription de documents écrits ou audios les éléments d'informations fournis par le Client (documents, épellation des noms, de mots techniques, mise en page...).

LE COUP DE POUCE DE CELINE décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du texte d'origine, la vérification de la cohérence technique du texte final relevant de la seule responsabilité du Client.

13 – OBLIGATIONS DU CLIENT

La demande du Client doit être conforme, sur le fond comme sur la forme, aux obligations légales et réglementaires.

Le Client s'engage à mettre à la disposition du COUP DE POUCE DE CELINE l'intégralité des fichiers à transcrire et toute information technique nécessaire à la compréhension du document.

En cas de manquement du Client à son obligation d'informer LE COUP DE POUCE DE CELINE de la mauvaise qualité du fichier, celle-ci ne pourra être tenue responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais.

Le Client dispose d'un délai de 8 (huit) jours ouvrés à compter de la réception des documents réalisés pour manifester par écrit un éventuel désaccord concernant la qualité de la prestation.

Passé ce délai, la prestation sera considérée comme ayant été dûment exécutée et aucune contestation ne pourra être admise.

A cet effet, le Client admet de considérer comme preuve de la livraison tout accusé de réception par voie postale, fax ou courrier électronique.

14 - RESPONSABILITE ET CAS DE FORCE MAJEURE

LE COUP DE POUCE DE CELINE s'engage, à titre d'obligation de moyens, à exécuter ses obligations avec tout le soin en usage dans sa profession et à utiliser les règles de l'art du moment.

Chacune des parties déclare être assurée, notamment en Responsabilité Civile Professionnelle, auprès d'une compagnie notoirement solvable et maintenir à jour toutes les polices d'assurances nécessaires.

LE COUP DE POUCE DE CELINE mettra en œuvre tous les moyens nécessaires mis à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui seront confiés par le Client

Siret :452 153 067 00023

Tél : 06.28.21.39.45

www.lecoupdepoucedeceline.fr

Mail : contact@lecoupdepoucedeceline.fr

SECRETAIRE INDEPENDANTE



pour la réalisation de la prestation commandée. Toutefois, compte tenu des risques de dommage ou de détérioration encourus par ce type de support, il appartiendra au Client de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance, qui décharge en conséquence LE COUP DE POUCE DE CELINE de toute responsabilité.

A compter de la remise des documents livrés par LE COUP DE POUCE DE CELINE, le Client sera responsable de l'utilisation, de l'exploitation et de la diffusion du contenu qui y est présenté. Il décharge en conséquence LE COUP DE POUCE DE CELINE de toute responsabilité et la garantit contre tout recours susceptible d'être intenté à son encontre, de ce fait ou en raison de toute perte de bénéfices ou trouble commercial. LE COUP DE POUCE DE CELINE se réserve le droit de refuser tous travaux dont les intentions seraient contraires à l'honnêteté ou à la morale : (pornographie, racisme, incitation à la violence...).

Les textes, images et documents confiés à LE COUP DE POUCE DE CELINE restent la propriété du Client, qui seul, assume les conditions d'utilisation, notamment en ce qui concerne les droits et éventuels copyrights.

LE COUP DE POUCE DE CELINE ne saurait être tenue responsable d'une quelconque utilisation frauduleuse.

La responsabilité de LE COUP DE POUCE DE CELINE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur, au sens de l'article 1148 du Code civil.

15 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation des présentes CGV est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de LE COUP DE POUCE DE CELINE.

Siret :452 153 067 00023

Tél : 06.28.21.39.45

www.lecoupdepoucedeceline.fr

Mail : contact@lecoupdepoucedeceline.fr